

DOSSIER

Temps de travail des enseignants

Du prévisible à l'invisible



Dossier coordonné par Thierry Pétrault. Réalisé par Alice Cardoso, Sandrine Charrier, Frédérique Rolet, Valérie Sipahimalani, Romain Geny, Jean-Michel Harvier, Xavier Marand, Hervé Moreau.

La question du temps de travail des professeurs relève des sujets régulièrement soulignés par les médias et les politiques, sujet porté par des enquêtes scientifiques mais donnant aussi libre cours à tous les poncifs.

Il est vrai qu'un travail recouvrant de multiples activités découlant de l'acte d'enseignement est difficile à appréhender et pour le moins réfractaire à un décompte quantitatif simple et visible. D'autant qu'interfèrent dans la charge de travail des paramètres variables tenant aux effectifs, aux modes d'organisation de l'établissement, aux effets des réformes.

Quoi qu'il en soit, il est une évidence mise en lumière par les différentes études : la durée du travail enseignant s'accroît et s'intensifie, la porosité entre vie privée et vie professionnelle augmente, l'exercice du métier peut engendrer risques et tensions.

Le récent sondage effectué à l'initiative du SNES-FSU a confirmé qu'avec la faiblesse de la rémunération, cela constituait un facteur majeur d'insatisfaction pour la profession. Alors que les enseignants du Second degré n'ont bénéficié d'aucune des mesures de réduction du temps de travail, il est grand temps d'ouvrir ce dossier, d'alléger également la charge des CPE et Psy-ÉN, en créant les emplois nécessaires, en croisant les propositions élaborées par le SNES-FSU.



Temps de service

Tout n'est pas mesurable

Les professeurs ne travaillent que 15 ou 18 heures par semaine pendant dix mois et sont payés sur toute l'année. Encore et toujours des idées fausses à battre en brèche.

Pour mettre fin à cette vieille lune des profs payés 10 mois sur 12, revenons au décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948 maintes fois modifié jusqu'à nos jours. Ce texte fixait, jusqu'en 2008, les indices minimum et maximum des grades de chacun des corps de la Fonction publique de l'État (toujours en annexe du décret), renvoyant à des arrêtés l'échelonnement indiciaire. Depuis 2008, ce sont des décrets qui fixent ce dernier. Pour les personnels de l'Éducation nationale, ces arrêtés puis décrets sont à l'image de ceux des autres fonctionnaires : une grille qui fixe pour chaque échelon le nombre de points d'indice afférent.

Reconnaissance des missions liées

La multiplication du nombre de points d'indice par la valeur annuelle brute de ce point donne la rémunération brute annuelle qui, divisée par 12, donne le traitement brut mensuel de l'enseignant comme de tout autre agent.

Quant au temps de travail des professeurs, sa définition tient aux modalités particulières d'organisation du travail des professeurs. Il est décompté en heures hebdomadaires d'enseignement parce que c'est la seule partie du temps de travail qui est réellement mesurable. C'est ce que reconnaissent explicitement les décrets de 1950 et qui est réaffirmé dans le décret de 2014-940. Ce dernier va plus loin en reconnaissant le travail invisible des professeurs (« *les travaux de préparation et les recherches personnelles nécessaires à la réalisation des heures d'enseignement* »). Toutefois, cette reconnaissance des missions liées ne doit en aucun cas entraîner un alourdissement de la charge de travail ni donner lieu à codification ou à comptabilisation. ■

Le décret de 2014 reconnaît le travail invisible des professeurs



Réunionite chronophage

La multiplication des réunions, conseils en tout genre alourdit considérablement le temps de travail.

La mise en place des réformes qui impose la réalisation de tâches s'effectuant en dehors des services d'enseignement exige une présence accrue des professeurs dans les établissements pour des missions autres que l'enseignement de leur discipline. Il est difficile de repérer le temps consacré aux réunions dans les enquêtes INSEE/MEN portant sur le temps de travail des enseignants. On peut supposer que ces réunions s'inscrivent dans les « activités avec la communauté éducative » (travail avec d'autres enseignants, réunions avec les parents) et dans les « autres tâches professionnelles ». Ensemble, ces deux catégories représentent un temps de travail hebdomadaire de 4 h 55 en 2010... contre

3 h 27 en 2002. Ces chiffres indiquent bien une tendance forte à l'alourdissement du temps de travail consacré aux réunions diverses.

Des journées prolongées

Le phénomène dépend bien sûr en partie du zèle du chef d'établissement, qui peut multiplier les conseils d'enseignement, les « heures de concertation » parfois indûment

présentées comme obligatoires, ou être plus raisonnable et faire confiance aux enseignants. Pour certaines disciplines, l'alourdissement du temps passé dans les conseils de classe est également en lien avec la multiplication des classes à prendre en charge. Sans compter les dispositifs « transversaux » et/ou « interdisciplinaires » (TPE, EPI, AP...) qui impliquent une coordination plus ou moins officialisée, mais toujours chronophage.

Ces activités périphériques occupent un temps croissant pour des tâches éloignées du « cœur du métier », et dont l'utilité est souvent à démontrer. Il suffit de penser aux conseils de classe dont les avis sont directement oubliés quand le chef d'établissement reçoit l'élève et sa famille... Ou aux « concertations » pseudo-obligatoires dont l'enjeu semble être avant tout punitif (faire comprendre aux enseignants qu'ils ne travaillent pas assez). Cette « réunionite » semble en fait traduire la volonté d'imposer le « leadership » du chef d'établissement, « manager pédagogique » local. ■

Ce temps de travail, hors enseignement, est évalué à près de 5 heures par semaine



Chiffres

648 heures

C'est le temps d'enseignement statutaire des enseignants du second degré. S'il est légèrement inférieur aux 669 heures en moyenne dans l'OCDE, il est supérieur à l'Italie (616) ou des pays cités en exemple pour leur performance comme le Japon (562) ou la Corée du Sud (549).

Plus de 500

C'est le nombre d'élèves que peut avoir un professeur d'éducation musicale ou d'arts plastiques en collège avec jusqu'à 20 classes.

42 h 53

Selon une enquête du SNES-FSU, en intégrant le « travail invisible », les corrections de copies, les réunions, la préparation des cours, l'accueil des parents... les enseignants déclarent travailler plus de 42 heures par semaine. En 2010, une note de la DEPP indiquait une moyenne de 41 h 17.

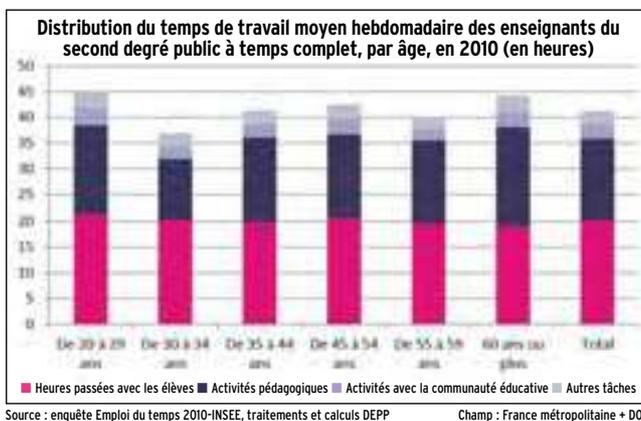
Baisse du temps de travail

Rien pour les enseignants

La durée du travail des salariés et fonctionnaires a fortement diminué depuis les années 1950, tant en pratique que du point de vue réglementaire. Mais le monde enseignant a été laissé à l'écart de cette réduction généralisée.

Le nombre hebdomadaire d'heures de cours qu'un enseignant doit assurer au maximum a été fixé en 1950 à 15 heures pour un agrégé (dans le prolongement de ce qui se faisait depuis le XIX^e siècle) et 18 heures pour un certifié. Le travail ne se limite bien évidemment pas à ces heures d'enseignement. La durée hebdomadaire effective du travail enseignant, qui comprend de nombreuses tâches, est supérieure et s'élève d'après les enquêtes menées par le ministère à 42 heures dans le second degré. Selon l'enquête de l'INSEE reprise

par une note de la DEPP en 2013, une heure d'enseignement correspond en moyenne à une heure de travail en dehors de la présence des élèves : 20 heures correspondent au temps passé avec les élèves et 21 heures correspondent à d'autres activités, qu'elles soient pédagogiques (préparation des cours, correction des copies...), effectuées avec la communauté éducative (enseignants, parents) ou



liées à l'enseignement (entretien de laboratoires ou d'ateliers, conseils de classe...).

Bien loin des 35 heures !

Lorsque ce temps de service associé à un emploi de professeur à temps plein a été institué, la durée hebdomadaire du travail salarié était de 40 heures et les congés annuels de deux semaines. Depuis cette époque, cette

durée légale a considérablement diminué. Elle est passée de 40 à 39 heures hebdomadaires en 1982, puis à 35 heures de 1998 à 2002. Parallèlement, le nombre de semaines de congés payés est passé de deux à trois en 1956, à quatre en 1969 et enfin à cinq en 1982. Les fameuses 1 607 heures annuelles résultent de l'association de ce temps hebdomadaire, des jours de RTT le cas échéant, et du nombre de semaines de congés.

Ces évolutions législatives ont entraîné une baisse de la durée effective annuelle du travail. Celle-ci était de 1 646 heures en 2015 pour un emploi à temps plein (en comptant les absences et les heures supplémentaires) contre plus de 2000 en 1950. Ce recul du temps passé au travail sur l'année a été rapide entre les années soixante et quatre-vingt, il a touché tous les pays développés et aujourd'hui, hors enseignants, les congés et les RTT représentent en moyenne sept semaines. ■

Vacances, j'oublie pas tout

Le calendrier de l'Éducation nationale indique deux mois de vacances, l'été. Mais le temps de loisirs et celui du travail se mêlent.

« Je veux dire aux enseignants qu'on ne peut pas continuer comme ça. Un agrégé [...], c'est 15 heures par semaine, 6 mois de l'année. Un certifié, c'est 18 heures par semaine, 6 mois de l'année. » Ainsi parlait N. Sarkozy à l'automne 2016, pendant la campagne des « primaires » de la droite. Comme à son habitude, il reprenait ainsi de bons vieux clichés sur les professeurs « qui sont tout le temps en vacances ».

Un cours, ça se prépare

Il est vrai que les vacances des enseignants en font rêver plus d'un. Mais si celles-ci sont objectivement importantes, il ne faut pas oublier qu'« être en congé » ne veut pas dire « ne pas travailler », tout comme on ne peut pas confondre être en vacances et partir en vacances... À ce titre, les données du ministère permettent de mesurer le temps que les ensei-

gnants consacrent au travail pendant leurs périodes de congés. Ce « travail pendant les vacances » recouvre de nombreuses activités : corriger les copies « en retard », remettre à jour ses cours en prenant le temps de se documenter, revoir ses supports, ses documents, remettre à jour sa progression ; et puis, consulter des livres, des sites, des documentaires qui peuvent n'avoir qu'un lien indirect, à court terme, avec le travail, mais qui viendront plus tard alimenter de nouveaux cours. Et la liste n'est pas exhaustive, car les frontières entre travail et loisir sont parfois poreuses.

D'après le ministère, les enseignants consacrent environ vingt jours de leurs congés, en moyenne, à ces activités, dont environ huit

pendant les vacances d'été. Cette moyenne est principalement affectée par l'âge des enseignants (25 jours pour les moins de 30 ans, dont 10 pendant les vacances d'été), et dans une moindre mesure par le champ disciplinaire. Le travail des enseignants ne s'arrête donc pas pendant les vacances. ■

Pendant les vacances, la déconnexion n'est jamais réelle



3 heures

Le travail de documentation, de recherches personnelles, au-delà de la préparation des cours, n'est pas négligeable : près de 60 % des enseignants y ont consacré en moyenne plus de 3 heures (DEPP 07/2013).

+ 1 h 23

Dans le secondaire, les enseignants travaillent 1 h 23 de plus en 2010 qu'en 2008. L'étude de la DEPP confirme l'alourdissement du travail chez les enseignants qu'un rapport de 2012 de l'inspection générale avait déjà pointé.

56 %

Un sondage IPSOS-SNES réalisé en janvier 2018 montre que la charge de travail et la rémunération des enseignants sont deux éléments d'insatisfaction des personnels à l'égard de leur métier : 56 % sont insatisfaits de cette charge de travail, 75 % sont insatisfaits de leur rémunération.

1 607

Le service des professeurs du second degré ne relève pas du système des « 1 607 heures » : le régime de leurs obligations de service est dérogoratoire.



Un temps pédagogique

Travail « invisible » mais bien réel

Les obligations réglementaires de service ne recouvrent bien sûr qu'une partie du temps de travail effectif des enseignants.



© Olivier Teyraud

Des activités pédagogiques indispensables au travail quotidien en classe

2013. Le SNES-FSU condamne fermement la fin du cadrage national des dédoublements, la mise en œuvre de programmes difficilement tenables dans les horaires imposés et s'inquiète des conséquences catastrophiques que cela implique sur les conditions de travail des personnels : contrainte sur les progressions de cours et donc augmentation indécente du temps de préparation et de correction mettant à mal le sens même de nos disciplines. De plus, réunions et relations avec la hiérarchie, réponse aux mails, relations avec les élèves et les parents, conseils de classe, jurys d'examen, bulletins, préparation des voyages, projets, sorties scolaires, échanges avec la vie scolaire, l'infirmière ou l'assistante sociale... viennent compléter ce tableau, et pour certains enseignants, ce sera aussi un travail de professeur principal, de coordonnateur de discipline, d' élu en CA, ou de

membre du conseil de discipline, de la CHS... Il est également nécessaire pour un enseignant, et de manière diverse suivant les disciplines, de mettre à jour régulièrement ses connaissances, de lire des ouvrages en rapport avec sa discipline... Un travail personnel souvent effectué pendant les vacances et indispensable au métier d'enseignant-concepteur. ■

Professeur documentaliste : un métier pluriel

Enseignant et maître d'œuvre de l'acquisition par les élèves d'une culture de l'information et des médias, il organise les ressources pédagogiques et documentaires de l'établissement et leur mise à disposition. Il est acteur de l'ouverture de l'établissement sur son environnement éducatif, culturel et professionnel. Sa mission d'enseignement doit être reconnue par l'application du décompte réglementaire (décret de 2014) : chaque heure qu'il consacre à l'enseignement doit être décomptée pour la valeur de deux heures.

Ce travail « invisible » comprend à la fois des temps « pédagogiques », des temps « éducatifs » et des temps contribuant au fonctionnement collectif d'un établissement scolaire. En dehors des 15 heures ou 18 heures devant élèves, certaines activités pédagogiques sont indispensables au travail quotidien en classe : préparations des cours, des différents types d'évaluations, corrections de copies... Ces activités demeurent prédominantes : plus de 17 heures hebdomadaires pour les certifiés et les agrégés (soit plus de 40 % du temps de travail), source DEPP

Une charge alourdie

Plus d'élèves et plus de classes

La diminution des horaires disciplinaires a des conséquences sur la charge de travail.

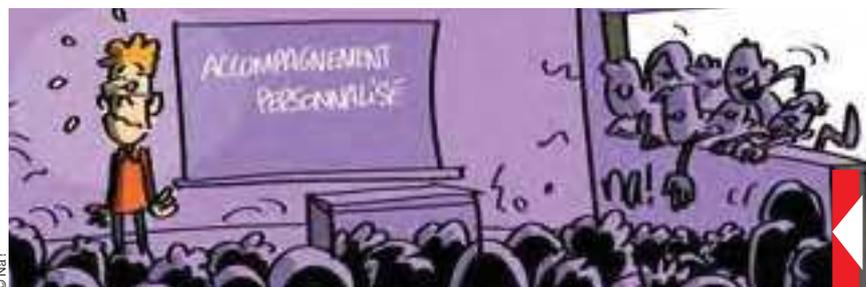
Que diminuent les horaires hebdomadaires des élèves ou les possibilités de dédoublement, et ce sont davantage de classes à prendre en charge dans le service. Le passage de 3 à 2,5 heures de langue vivante 2 avec la réforme du collège a alourdi l'emploi du temps des professeurs d'une à deux classes de plus. Toujours en collège, les professeurs de lettres se retrouvent en moyenne avec quatre ou cinq classes alors que la moyenne était de deux ou trois dans les années 1980 ! La baisse des horaires et des dédoublements avec la réforme du lycée de 2010 a eu les mêmes conséquences pour l'ensemble des disciplines. Des classes en plus, c'est plus de copies, plus de réunions

avec les parents, plus de bulletins à remplir, plus de conseils de classe et autres réunions de suivi. L'enquête de la DEPP évalue toutes ces tâches à plus de 9 heures de travail par semaine pour un certifié.

Les effectifs pèsent aussi

Travailler avec des horaires diminués, c'est aussi voir chaque élève et chaque groupe moins souvent, ce qui ne permet pas la même qualité de relation ni le même suivi. S'y ajoutent actuellement l'augmentation des effectifs – donc plus de stress, plus d'énergie dépensée dans la gestion de classes, de surcroît très hétérogènes – mais aussi l'inclusion

des élèves à besoins éducatifs particuliers. Dans un de ces tours de passe-passe dont elle est coutumière, l'institution se refuse à décompter dans les effectifs des classes dites ordinaires les élèves inscrits dans les SEGPA (élèves aux difficultés scolaires graves et persistantes), ULIS (en situation de handicap), UPE2A (allophones). Il est pourtant recommandé à ces structures et dispositifs de pratiquer l'inclusion, et donc d'envoyer autant que possible leurs élèves dans les classes ordinaires de l'établissement qui les accueille. Au final, ce sont des élèves invisibles sur le papier, mais dont la présence dans les classes est bien réelle, souvent compliquée par la nécessité d'adapter les dispositifs pédagogiques à leurs particularités individuelles. Alors que l'institution et la société demandent toujours plus de personnalisation dans les apprentissages, elles se refusent à considérer le coût humain de cette prise en charge sur mesure. ■



© Nat

Classes surchargées, c'est plus de copies, de bulletins, de réunions, de conseils...

Charge de travail

Ça déborde

Le métier d'enseignant est un des plus exposés aux risques psychosociaux

On admet depuis longtemps que la santé des travailleurs peut être mise en péril par des dangers matériels et/ou chimiques. Mais ce n'est qu'à la fin des années 1990 qu'a émergé la notion de risques psychosociaux (RPS) qui permet de reconnaître que l'organisation du travail, les conditions d'emploi et les relations sociales au travail peuvent aussi avoir un effet délétère sur la santé des travailleurs. Une enquête réalisée en 2013 par le ministère permet de faire apparaître les points forts de la profession mais aussi quelques facteurs de risques.

Emprise sur la vie personnelle

Les enseignants du second degré, dans cette enquête, déclaraient plus fréquemment que d'autres professions « *un sentiment d'utilité aux autres* », avoir la possibilité de faire des choses qui leur plaisent et pouvoir organiser leur travail à leur convenance. Mais leurs réponses montrent aussi que ce métier exerce une certaine emprise sur la vie personnelle. Ils sont en effet 86,5 % à continuer à penser à leur travail lorsqu'ils n'y sont pas, contre 49,7 % des autres cadres de la fonction

publique. Penser à son travail durant son temps libre n'est pas forcément pénible, tout dépend de ce qu'il s'y passe. Or, la profession enseignante, sans être touchée avec la même intensité que le monde hospitalier par exemple, implique des contraintes spécifiques. Les enseignants du second degré sont par exemple plus fréquemment que d'autres professions dans des situations de tension avec les usagers ou en contact avec des personnes en situation de détresse. Ce qui n'est pas sans lien avec la nécessité « *d'avoir à calmer des gens* » (pour 91,3 % d'entre eux) ou d'avoir à « *cacher ses émotions* » ou « *faire*



© Punto Studio FOT AG/Fotolia.com

Le professionnel déborde largement sur la vie personnelle

semblant d'être de bonne humeur ». Les heures de travail ne sont ainsi pas homogènes, et certaines débordent largement sur la vie personnelle, pour le meilleur, comme pour le plus pénible. ■

Stagiaires : arrêter le temps

L'enquête « *Stagiaires 2018* » du SNES-FSU montre que les stagiaires sont très occupés : 53 % déclarent travailler plus de 50 heures et 35 % plus de 40 heures. Les statistiques n'étaient pas nécessaires pour savoir qu'un stagiaire consacre l'essentiel de son temps, vacances comprises, à son travail. À la construction des cours, aux corrections, il faut ajouter le suivi des formations à l'ÉSPÉ, les évaluations relatives à la validation du master ou des UE imposées pour ceux qui en possèdent un ou en sont dispensés. Pour une part non négligeable d'entre eux, ils sont vus comme des moyens d'enseignement et donc affectés loin de leur domicile et du lieu de formation avec des trajets supérieurs à une heure de route. Au stress lié à la titularisation, il faut aussi ajouter la lourdeur d'une semaine de stage et de formation.

Le numérique pour gagner du temps

Une fausse bonne idée ?

L'utilisation généralisée des outils numériques dans les établissements est souvent présentée comme un moyen de gagner du temps.

Que ce soit pour la communication entre les personnels, éventuellement avec les élèves, leurs parents ou bien dans les opérations de saisie pour tout ce qui relève de l'évaluation des élèves, le numérique a envahi et transformé le métier d'enseignant mais pas forcément dans une optique gagnant-gagnant. La réalité de l'effet du numérique sur la charge de travail est assez complexe à appréhender⁽¹⁾. D'une part, il apparaît bien un gain d'efficacité : le message électronique demande moins de temps qu'un courrier papier classique, voire qu'un appel téléphonique. Il permet, par ailleurs, une plus grande rapidité de diffusion des informations. Mais le corollaire de cette efficacité est souvent la multiplication des messages, la pression ressentie en termes de demande de réactivité, le risque de surcharge informationnelle.

Une perte de temps ?

D'autre part, la saisie en ligne des résultats d'évaluation permet, elle aussi, un gain de temps : les logiciels type *Pro Note* par exemple permettent le calcul de moyennes avec de multiples possibilités, sans besoin de recourir



© subconet/Fotolia.com

La saisie en ligne contraint les personnels à renseigner de plus en plus d'éléments

comme auparavant à un tableau Excel ou à la calculatrice. Cependant, la saisie en ligne a aussi contraint les personnels à renseigner de plus en plus d'éléments qui n'étaient pas exigés auparavant. L'ajout d'onglets sur l'évaluation des compétences, dont les listes tendent parfois à s'allonger sensiblement, donne bien l'impression qu'il s'agit plutôt d'intensifier le travail et non de l'alléger.

L'usage des TIC à des fins pédagogiques per-

met-il de baisser le temps de préparation des cours ? L'Internet constitue une banque de données quasi infinie, dans laquelle on peut facilement se perdre et passer, *in fine*, beaucoup de temps, à chercher le bon document. Les TICE peuvent donc accroître la charge de travail à domicile. D'autant plus que les problèmes matériels (pannes fréquentes) obligent bien souvent à prévoir un plan B en cas de dysfonctionnement de l'outil informatique. Finalement, les TIC se traduisent davantage par une intensification du travail que par du temps dégagé. Mais cela est lié à la généralisation des outils numériques qui a eu lieu dans un contexte de recherche d'une plus grande productivité plutôt que dans une perspective de baisse de la charge de travail. Sans oublier que l'usage de l'ENT par certains parents, en attente d'une réponse quasi immédiate, entre en contradiction avec le droit à la déconnexion. ■

(1) Centre d'analyse stratégique, *Quel est l'impact des TIC sur les conditions de travail dans la fonction publique ?* Janvier 2013 : <http://archives.strategie.gouv.fr>



Entretien



Enseignants en fin de carrière : un engagement qui reste intense

Entretien avec **Françoise Lantheaume**, professeure des universités, directrice du laboratoire Éducation, Cultures, Politiques (université Lyon 2).

Le laboratoire Éducation, cultures, politiques (Lyon 2, IFE-ENS de Lyon, UJM Saint-Étienne), a réalisé une vaste enquête pendant trois ans sur les enseignants en fin de carrière, et les conditions de leur maintien en bonne santé dans le métier⁽¹⁾. Cette recherche a porté sur les professeurs du premier et second degré de plus de 50 ans, qui représentent 35 % des agrégés, et 30 % des certifiés pour le secondaire. Les résultats de cette enquête dirigée par Françoise Lantheaume ont été présentés à l'ENS de Lyon en mai 2016⁽²⁾.

L'US Mag : Sur quelle catégorie d'enseignants a porté cette recherche ?

Françoise Lantheaume : La population enquêtée est composée d'enseignants titulaires de l'enseignement primaire et secondaire public de plus de cinquante ans disant être plutôt satisfaits de leur travail. Pour ce qui concerne le secondaire, les entretiens ont été menés avec 97 professeurs de collège et 27 de lycée.

L'US Mag : Les enseignants de plus de 50 ans travaillent-ils moins ou plus que les autres catégories ?

F. L. : Ils ne sont pas moins engagés dans leur travail, contrairement à une idée reçue, et sont confrontés à des épreuves à la fois communes et spécifiques. Ils élaborent des stratégies pour durer en bonne santé en tenant compte de l'ancienneté et des effets de l'âge.

L'US Mag : De quelles ressources disposent les enseignants de plus de 50 ans du second degré, pour alléger le coût du travail ?

F. L. : Pour maîtriser leur temps et leur charge de travail, ils recourent parfois au temps partiel, mais l'allègement de la charge de travail n'est pas toujours effectif et une certaine marginalisation peut en résulter au sein de l'établissement. Les ressources mobilisées au quotidien sont surtout des routines efficaces construites au fil du temps. D'autres sont construites dans l'activité en interaction avec l'environnement de travail (élèves, parents, hiérarchie, programmes, etc.), pour adapter ses gestes professionnels. L'organisation locale du travail joue un rôle clé. Elle peut être une source de fatigue accrue ou, au contraire, soutenir l'engagement des enseignants tout en respectant leur santé. Les enseignants de plus de 50 ans plutôt satisfaits prennent appui sur un réseau professionnel et personnel de ressources qui joue un rôle de soutien social, de reconnaissance et de stimulation intellectuelle. La hiérarchie est rarement perçue comme en faisant partie. Les conditions de travail concrètes (service, emploi du temps, collectif de travail, projets) sont déterminantes pour bien vieillir au travail et rester efficace.

L'US Mag : L'engagement et le désengagement dans le travail ont-ils un lien avec le fait d'avoir une fin de carrière satisfaisante ?

F. L. : Les enseignants arbitrent au quotidien entre prendre appui sur des routines efficaces pour s'économiser, se désengager de certaines tâches, et rompre avec la routine pour renouveler l'intérêt du travail, mais aussi pour faire face à des situations inédites.

L'enquête montre que, si les enseignants évoquent souvent leur désir de « lever le pied », leur engagement reste intense pour comprendre et intéresser des élèves plus éloignés d'eux par l'âge, les pratiques sociales, les attentes, la relation à l'apprentissage, à l'institution. La demande d'individualisation de la relation pédagogique, par exemple, contraint à de nouvelles pratiques supposant un fort engagement. La fin de carrière heureuse est plutôt associée à des engagements choisis, ainsi que la reconnaissance de leur expertise par la hiérarchie, par les collègues ou à l'extérieur de l'institution.



L'US Mag : Quelles « stratégies pour durer » mettent en œuvre ces enseignants ?

F. L. : Outre celles déjà évoquées, s'approprier les injonctions de façon critique en fonction de l'environnement de travail constitue une stratégie partagée face à l'accumulation de réformes tout au long de leur carrière. Finalement, adapter la règle, la relativiser, la réinterpréter, en créer de nouvelles, négocier les situations et les normes dans une

visée pragmatique, reste une des principales issues des enseignants face aux épreuves du travail. Ce processus, commun à tous les niveaux d'enseignement et âges, est d'autant plus important pour les enseignants en fin de carrière qui fondent leur sentiment de satisfaction sur l'autonomie et les marges de manœuvre qu'on leur laisse et qu'ils créent.

De fait, ils associent des stratégies de préservation de soi, de régulation de l'activité et de mise à l'épreuve de soi par des projets nouveaux, par exemple, et par un regard critique sur leurs propres pratiques afin de les améliorer. ■

(1) Garcia, L. & Lantheaume, F. (dir.). *Durer dans le métier d'enseignant. Regards franco-allemands*. Bruxelles, Academia (à paraître en 2019).

(2) Chaire UNESCO « Former les enseignants au XXI^e siècle », <http://chaire-unesco-formation.ens-lyon.fr/Fins-de-carriere-des-enseignants-25#episode-0>.

À contretemps

Et pourquoi pas 2 heures de plus !

La diminution du temps de travail des enseignants n'est pas dans l'air du temps.

Le SNES-FSU, dont la dernière enquête confirme une durée de 42 h 53 de travail hebdomadaire, a réussi à sécuriser, avec le décret de 2014, le service des enseignants du second degré en distinguant les missions obligatoires principalement en heures de cours hebdomadaires et les « missions liées ». Il a obtenu de même une sécurisation de la définition du temps de service dans les textes réglementaires concernant les CPE et les Psy-ÉN. Cependant, la publication du décret de 2014 n'a pas fait renoncer les partisans d'une augmentation de travail des enseignants.

Après le « Augmenter de 30% le temps de travail des enseignants » de Nicolas Sarkozy en 2014, un récent rapport du Sénat préconisait, lui aussi, d'allonger le temps d'enseignement, considérant les 18,6 heures en moyenne par semaine, inférieures à la

moyenne des pays de l'OCDE (19,2 heures). Le sénateur LR Gérard Longuet, rapporteur spécial de la mission « enseignement scolaire », proposait d'augmenter les obligations de service de deux heures et « dans un objectif d'équité », d'aligner « le régime horaire des professeurs agrégés sur celui des certifiés ».

Annualisation

Ce rapport suggérait aussi, « pour assouplir le cadre de gestion de leur temps de travail », de redéfinir les obligations réglementaires de service sur une base annuelle et non plus hebdomadaire en appliquant les 1 607 heures par an. Ces propositions reviennent régulièrement et sont également portées par des Think tanks, dans un seul but, économiser des postes. Plus de 47 000 selon le fameux Ifrap, pourfendeur du décret de 50 en son temps, défenseur d'une annualisation et lui aussi partisan du



© Mepic: Fotolia.com

plus 2 heures, argumentant « qu'une telle réforme permettrait de faire des économies non négligeables sur les traitements et sur les retraites de professeurs ». D'autres groupes de réflexion ou laboratoires d'idées nourrissent le débat et tendent tous dans le même sens, celui d'une augmentation du temps de travail. Elles ne sont pas loin d'être partagées par l'Élysée et Matignon. Ces offensives régulières incitent à ne pas baisser la garde. ■

Des revendications légitimes

Diminuer le temps de travail

Le SNES-FSU revendique cette diminution pour tous les personnels du second degré par une réduction des maxima hebdomadaires de service.

L'accroissement important des effectifs par classe, tant en collège qu'en lycée, a fortement touché les conditions de travail des enseignants. Il est donc urgent et vital pour la profession, pour la qualité des missions de service public, et aussi pour la lutte contre l'échec scolaire, de s'engager dans une véritable politique de baisse des effectifs. D'autre part, le rétablissement des heures dédoublées, dont une grande partie a disparu au fil des années, est nécessaire pour améliorer la prise en charge de tous les publics élèves et pour alléger la charge de travail. Ce sont là des conditions pour que les enseignants puissent retrouver plus largement un sentiment d'efficacité sans s'épuiser.

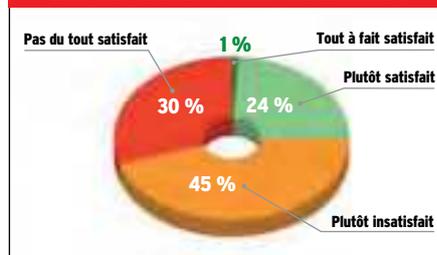
Par ailleurs, le travail collectif, indispensable à l'accompagnement des élèves, mais aussi facteur d'aide au développement professionnel, est loin d'être facilité. D'après l'enquête TALIS de 2013, les enseignants français sont bien moins concernés que d'autres par les pratiques collaboratives. Contrairement à des idées reçues, les enseignants ont pourtant des habitudes de travail collaboratif.

Travailler en équipe

D'abord parce que le collectif informel est abondamment pratiqué autour de la machine à café et qu'il est largement utilisé en cas de difficulté. Plusieurs enquêtes mettent en évidence leurs effets positifs en termes de sentiment de satisfaction et de plus grande efficacité dans l'activité professionnelle.

Mais, si là encore le ministère ne cesse d'exhorter les enseignants au travail collaboratif, dans la pratique, il n'est pas vraiment prévu de reconnaissance concrète de cette composante du travail. Les enseignants ont besoin de temps d'échange entre eux, mais aussi en équipe pluriprofessionnelle avec les CPE et les Psy-ÉN. Pour le SNES-FSU, ces temps d'échange nécessaires doivent donc être intégrés au temps de service pour permettre une réelle amélioration des conditions de travail et participer ainsi d'une revalorisation du métier et de son attractivité. Diminuer la charge de travail, c'est aussi prendre

Êtes-vous satisfaits de votre rémunération ?



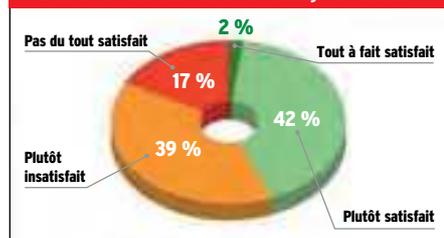
© Source : enquête du SNES-FSU 2017 réalisée auprès de 1 500 professeurs, CPE, Psy-ÉN.

75 % des enseignants ne sont pas satisfaits par leur rémunération

en compte des situations d'exercice particulières (éducation prioritaire, TZR, compléments de service) qui engendrent une surcharge et une pénibilité supplémentaires. Le SNES-FSU a développé des demandes pour améliorer ces situations. Il revendique aussi une entrée dans le métier facilitée par une diminution du temps de service. Cette diminution doit également se traduire par un aménagement des fins de carrière sur le modèle de l'ex-CPA.

Parallèlement, compte tenu de ce temps hebdomadaire de travail, une revalorisation du métier d'enseignant se justifie. C'est d'ailleurs un sentiment partagé par 75 % des personnels dans le second degré. ■

Êtes-vous satisfaits de votre charge de travail ?



© Source : enquête du SNES-FSU 2017 réalisée auprès de 1 500 professeurs, CPE, Psy-ÉN.

56 % des enseignants ne sont pas satisfaits de leur charge de travail